

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents: Mesdames et Messieurs : LEGAY, VILLEY, FRANÇOIS, PLAZIAT, CARON, HUMBERT, FAYEULLE, LUSIAUX, DUTILLEUL, COIGNARD C., COIGNARD A., LAVIGNE, REBUT.

Absents excusés :DETUNE, MORIN,

Absents :RIVOUAL

Secrétaire : Mme LEGAY

Intervention Monsieur GOUTY - maître verrier

Monsieur GOUTY demande aux Conseillers Municipaux se rendre à l'église afin de leur expliquer sa proposition.

Sur place, il explique la configuration de l'église et propose : un projet à double lecture pour le croyant et le profane. Dans les 2 vitraux du transept, face à face Sainte Marie et Sainte Thérèse. Sur les côtés, les Saints seront représentés par leurs attributs (exemple : Saint Pierre représenté par des clés, le coq, le lin déposés dans des coupes).

Madame DUTILLEUL pense qu'il y a un petit décalage de style entre les vitraux des Saintes et les autres. Monsieur HUMBERT semble du même avis en précisant une différence d'époque.

Monsieur PLAZIAT propose de laisser à chacun le temps de la réflexion, il contactera Monsieur GOUTY lui demandant de revoir les dessins en s'inspirant des autels réalisés par les frères Odorico ainsi que la fresque pour une harmonie de style.

Proposition presbytère

Madame le Maire revient sur la vente du presbytère et fait part au Conseil Municipal de la proposition reçue : 177 000 € + frais agence 9 000€.

Après échange et délibéré, les conseillers municipaux décident de faire une contre-proposition à hauteur de 190 000 € net vendeur, minimum du montant de l'évaluation des domaines.

Modification circulation centre-bourg/route de Vannecrocq

Madame le Maire évoque les problèmes de circulation route de Vannecrocq. Lors d'un précédent Conseil Municipal, Madame FAYEULLE avait fait part de la vitesse excessive des tracteurs et poids lourds mais aussi de la dégradation de son talus.

Madame le Maire souhaite rappeler à tous qu'au-delà des intérêts personnels, il s'agit surtout d'intérêt public.

Plusieurs choses sont étudiées :

- Interdire la route de Vannecrocq au plus de 3 tonnes 5 (sauf en période d'ensilage sous demande d'arrêt à faire auprès de la Mairie).
- L'achat à M. / Mme FAYEULLE par la Commune d'un morceau de talus, dans le but d'élargir le virage.

Monsieur et Madame FAYEULLE refusent et pensent que cela ne fera qu'augmenter la vitesse. Elle trouve dommage qu'il ait fallu attendre une altercation entre elle et Monsieur LAVIGNE, son dépôt d'une plainte, pour que cela évolue, elle a eu le sentiment d'être prise en « otage ».

Madame le Maire répond que le sujet a été évoqué plusieurs fois en Conseil Municipal mais jamais une solution n'avait été trouvée.

Monsieur LAVIGNE dit que les semi-remorques ne peuvent pas rentrer par le carrefour de la maison blanche. Madame FAYEULLE souligne le fait que les camions de la ferme ne la gêne que dans un sens.

Monsieur LAVIGNE demande l'ouverture de la route sur la ZA de la Bellerie, ce qui pour lui éliminerait tous ces problèmes.

Madame le Maire répond que l'ouverture de cette route dépend de la Communauté de Communes. Si cette route est ouverte, elle donnera la possibilité à la SCEA LAVIGNE d'implanter son méthaniseur.

Monsieur LAVIGNE évoque ses 3 000 tonnes de fumier de canards / année et demande du bon sens pour son projet de méthaniseur.

Monsieur COIGNARD demande à Monsieur LAVIGNE pourquoi il ne déplace pas son projet, il répond en lui demandant si son système d'assainissement se situe autre part qu'à côté de chez lui.

Madame le Maire demande de revenir au sujet initial.

Les Conseillers Municipaux suggèrent l'installation de panneaux ; entrée d'agglomération, limitation à 30km/h, 50km/h.

Il est évoqué de voir pour « mordre » sur le terrain où se situe sur la pompe de relevage, en face de la maison de Monsieur et Madame FAYEULLE.

Après échange, le Conseil Municipal décide d'implanter des panneaux de signalisation, entrée d'agglomération et réducteur de vitesse. La SAUR sera contactée ainsi que le service de voirie de la Communauté de Communes.

Délégués NATURA 2000

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Région, concernant la désignation de représentants et suppléants du Comité de pilotage du site Natura 2000 « le Haut Bassin de la Calonne ».

Après délibéré, il est décidé par le Conseil Municipal que le titulaire sera Madame DUTILLEUL et le suppléant Monsieur HUMBERT.

Adhésion PACTE

Le Département propose une plateforme de dématérialisation, Madame le Maire revient donc sur les éléments relatifs à l'adhésion de l'agence du numérique de l'Eure.

L'adhésion est gratuite en 2023, et une perspective à hauteur de 0.10 centimes par habitant en 2024.

Le Conseil Municipal après délibéré, accepte l'adhésion à PACTE.

Décisions modificatives budgétaires travaux SIEGE

Considérant les travaux du SIEGE et l'insuffisance de crédits au compte 2041582, il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

- 6588 : - 1 000 €
- 021 : + 1 000 €
- 023 : + 1 000 €
- 204182 : + 1 000 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve la DM n°2.

Acceptation dons terrains Hennocque & Sevestre

Dans le cadre de la défense incendie, il est nécessaire d'accepter le don de deux parcelles, la défense incendie étant publique.

Route de la Chapelle Becquet, une bâche a été installée sur une partie d'une parcelle appartenant à Monsieur HENNOCQUE. Afin d'acter ce don, il est nécessaire de délibérer.

De même que pour la portion de la parcelle se situant impasse de la Poignerie, appartenant à Monsieur et Madame SEVESTRE.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte ces dons.

Dons « les 3 pommes Espagnoles »

Madame le Maire présente au Conseil municipal le don de la SCIC Les 3 Pommes Espagnoles, pour la mise à disposition d'un employé municipal, somme correspondant à un coût salarial d'un montant de 5 137,92€.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le don d'un montant de 5 137,92 €.

Devis divers

- L'école :

Après plusieurs études et diagnostics, il avait été décidé par le Conseil Municipal de faire intervenir une société pour insonoriser la cantine.

Monsieur Plaziat présente les devis revenus en Mairie. Il est proposé l'installation de sol en PVC sur le carrelage puis « drapés acoustiques » au plafond, le devis retenu est celui de la société WELLKO pour un montant de 6 520€ HT.

Concernant le revêtement du sol de la cantine qui atténuerait le bruit, après décision, le devis retenu est celui de la société HAMON pour un montant de 9 692.50€ HT.

- La salle des fêtes :

Suite aux fuites et infiltrations d'eau constatées à la salle des fêtes. Il avait été acté au budget annuel par le Conseil Municipal, de consacrer un budget à la réalisation de plusieurs travaux.

Concernant la toiture ; le devis retenu est celui de l'entreprise ATTILA, qui propose suite à son diagnostic, un devis de 4 250,74€ HT pour la réparation de la toiture.

- *La ferme :*

Le désamiantage a eu lieu, la charpente ne peut pas être conservée comme espéré, Monsieur PLAZIAT présente donc un devis de travaux complémentaires à réaliser à hauteur de 12 013.67€ HT.

Cela engendre des modifications de travaux de maçonnerie ; le nouveau devis COIGNARD est accepté pour un montant de 27 604€ HT ; il annule et remplace le précédent.

Questions diverses

Monsieur GERVAIS a contacté Madame le Maire : il va racheter la société de Gaëtan DESABAYE. Il souhaiterait ouvrir une boutique de 40m² ; espace dédié pour vente-bar.

Madame le Maire le rencontrera et reviendra vers le Conseil Municipal, elle demande aux conseillers Municipaux de réfléchir à cela.

Madame COIGNARD demande si le prêt du garage aux « Epagnols en Fête » va perdurer, si l'association peut engager quelques frais, type parquet. Le devenir de ces garages étant encore incertain, Madame le Maire propose de les installer dans les bâtiments ALLIX en cours d'acquisition.

Madame DUTILLEUL interroge le Conseil Municipal sur l'évolution du projet du PLUI (séances, réunions, discussions...). Madame le Maire lui répond que la prochaine réunion aura lieu le 24 octobre

Madame FAYEULLE demande si le projet médiathèque a évolué. Monsieur FRANÇOIS lui répond que non, à ce jour pas de nouvelles, une nouvelle étude doit être engagée, la dernière étant trop ambitieuse.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h30.